Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20261110-145_2026-DE

VILLE DE QUIBERON
République française
Liberté – Egalité – Fraternité

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du lundi 09 novembre 2026

Objet : Coopération intercommunale – Tourisme - Rapport du mandataire 2025

L'An deux mil vingt-six, le 09 novembre à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le 03 novembre 2026, s'est réuni à la Maison des Association en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick LE ROUX, Maire.

Présents : M. Patrick LE ROUX, Maire, M. Gildas QUENDO, Mme Christine POUILLET, M. Serge BROSOLO, Mme Annick DELAUNAY, M. Jean-Michel BELZ, M. Hugues VANNIER, Adjoint au Maire, Mme Pascale SALINAS, M. Nicolas LECOMTE, Mme BARGAIN Marie-Céline, Mme Alizée POUILLET, M. Gérard MAISNIER, M. Alexis LIGEOUR, Conseillers délégués, Mme Nicole KIRSCHGESSNER, Mme Eugénie CORITON, M. Alain MOREAU, Mme Viviane AUDIC, Mme Arlette ROSSIGNOL, Mme Martine LE BERRE, Mme Anne CLARISSE TURI, Mme Marie-Hélène BERTRAND, Mme LEMOULINIER Sophie, Conseillers municipaux.

Absents : M. Pierre-Yves ROSTREN, Mme Sophie LAPLANCHE

Représentés : Mme Corinne GONTARD représentée par M. Nicolas LECOMTE ; M Jean-Pierre BOUTAUD représenté par M. Alexis LIGEOUR, M. Alain BENSOUSSAN représenté par Mme Anne CLARISSE TURI

Secrétaire de séance : Mme Alizée POUILLET

Conseillers en exercice : 27
Présents : 22
Votants : 25

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20261110-145_2026-DE

Séance du conseil municipal du lundi 9 novembre2026
Délibération N°145/2026

Service référent : Secrétariat général

Objet : Coopération intercommunale – Tourisme - Rapport du mandataire 2025

Rapporteur : Madame Pascale SALINAS, Conseillère déléguée, Tourisme, Santé, Relation avec l'intercommunalité

Exposé :

La compétence tourisme a été transférée à la Communauté de communes en 2017. Elle est gérée par la Société publique locale « Office de Tourisme Baie de Quiberon » (dont la ville est actionnaire) qui a transmis son rapport d'activités pour l'année 2025.

L'Office de Tourisme de la Baie de Quiberon a pour principales missions :
- L'accueil et l'information des touristes,
- La promotion touristique en lien avec les acteurs du secteur,
- La coordination des partenaires du développement touristique local,
- La commercialisation de prestations de services touristiques.

La saison 2025 a subi une baisse de 6% des visiteurs (244 000). La baisse s'observe en janvier/mars et septembre/décembre.

L'Office dispose de 24 agents permanents et 28 saisonniers. Il dénombre 1735 jours d'ouverture des Bureaux d'information et 12 092 heures (298 j et 1988 h à Quiberon, 24%).

80 % des demandes sont formulées aux guichets. 70 % des demandes traitées sont sur la seule période de juin à septembre (11% en juin, 46% en juillet-août, 11% en septembre). 91 313 contacts ont été décomptés en 2025 (90 493 en 2024), soit une légère augmentation par rapport à 2024 (pour Quiberon, 20 910 en 2025 contre 18 970 en 2024). Fréquentation site web : 1.4 M de visites (+8%/2024) et 2.7 M de pages vues.
90% de la clientèle est française dont 20% du Morbihan (31% Bretagne, 13% Pays de la Loire, 15% Ile de France). Les Allemands et les Belges sont les étrangers les plus nombreux suivis du Royaume Uni (clientèle étrangère 15%).

La taxe de séjour a rapporté 2.65 M€ (2.6 M€ en 2024, + 2%). Le nombre nuitées marchandes est passé de 2 924 392 à 3 120 507 (+ 7%). Avec 1/3 de la capacité d'accueil, les meublés touristiques représentent 53% du montant de la taxe de séjour (+ 14% en 2025). Sur le territoire de Quiberon, la taxe de séjour a rapporté 873 388 € (809 373 € en 2024) et les nuitées marchandes ont augmenté de 2%

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20261110-145_2026-DE

En recettes, le budget 2025 de l'OTI s'élève à 3 142 912 € (2 539 814 € en 2024) dont 2 548 942 € de subventions d'AQTA. Les charges d'exploitation, quant à elles, s'élèvent à 3 123 462 € (2 370 368 € en 2024).

Il est proposé d'approuver le rapport 2025 du mandataire, l'Office de Tourisme intercommunal.

Avis des commissions municipales : Lors de sa séance en date du 02 novembre 2026, la commission Administration générale Communication Sécurité et Sport a émis un avis favorable.

Adoption :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant le rapport du mandataire 2025,

À l'unanimité, après en avoir délibéré, le conseil municipal,

APPROUVE le rapport du mandataire 2025 de l'Office de tourisme intercommunal ;

DIT que la présente délibération sera transmise pour exécution au Secrétariat général et à la Direction des finances et de la commande publique ;

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au contrôle de légalité.

A Quiberon, le 10 novembre 2026

Le Maire

MAIRIE DE QUIBERON (MORBIHAN)

Patrick Le Roux

R. A. A. : 2026
Classification actes : INSTITUTION ET VIE POLITIQUE – 5.7 - INTERCOMMUNALITÉ

Publié le 13 novembre 2026

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20261110-145_2026-DE